

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TAURIAC DE CAMARES

12360 AVEYRON

SEANCE DU 22/04/24 N° 220424 D 18

Convocation du 16/04/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 9 heures, dûment convoqué, s'est réuni en
mairie, le conseil municipal de Tauriac de Camarès, sous la présidence de Mr NEGRE Jean-
Marc, Maire.

PRESENTS : NEGRE J.M/DRESSAYRE G/BRAL CH/ROQUES J/ MILHAU Joël/
RICARD JL

POUVOIRS :

ABSENTS EXCUSES :

Qui ont pris part à la délibération : 5 POUR : 5 CONTRE : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (NEGRE J.M)

SECRETAIRE DE SEANCE : BRAL CHRISTOPHE

OBJET : VOTE CA COMMUNE 2023

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes
administratifs présentés. Il propose de désigner une Président de Séance pour ces points de
l'ordre du jour. Mr DRESSAYRE Gérard est désigné à l'unanimité.

Le Président de séance présente le CA COMMUNE 2023 comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	95 330,65	G	113 902,29
	Section d'investissement	B	56 361,76	H	97 958,57
		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	73 106,02
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	35 773,46
		=			
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	151 692,41	= G+H+I+J	320 740,34
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	79 778,79	L	1 500,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	79 778,79	= K+L	1 500,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	95 330,65	= G+I+K	187 008,31
	Section d'investissement	= B+D+F	136 140,55	= H+J+L	135 232,03
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	231 471,20	= G+H+I+J+K+L	322 240,34

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
79	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	79 778,79
010	Stocks (4)	79 778,79	L
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	1 500,00	1 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
		0,00	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Décide d'adopter à :

Voix POUR : 5 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

LE CA COMMUNE 2023.

Ainsi fait et délibéré à Tauriac de Camarès, les jours, mois et an susdits.

LE MAIRE

Jean-Marc NEGRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202759-20240422-220424D18-BF
Reçu le 24/04/2024

Commune de TAURIAC DE CAMARES - Budget Communal - CA - 2023

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	Affiché le
	29 MARS 2024
	D2

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5
VOTES :
Pour : 5
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2024

Présenté par (1) L'Adjoint **MR DRESSAVRE GERARD**
A TAURIAC DE CAMARES, le 22/04/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE,
A TAURIAC DE CAMARES, le 22/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1) *[Signature]* compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/04/2024, et de la publication le 22/04/2024
A TAURIAC DE CAMARES le 22/04/2024

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant le Conseil Municipal.
(3) L'apport des signatures est désormais facultatif.

[Handwritten signatures]

